



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : PATRIMOINE

Passage du Pont Arnaud – Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière – Cession

La Ville est propriétaire du passage du Pont Arnaud situé en cœur d'îlot et permettant de relier les rues Condorcet et Monge. Ce passage est ouvert uniquement en journée.

Madame Laurence Martin, propriétaire d'un logement au rez-de-chaussée de la copropriété riveraine, a sollicité l'acquisition d'une emprise de terrain jouxtant le passage, afin de pouvoir bénéficier d'un petit espace extérieur.

Le maintien de cette emprise d'environ 25 m² dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville et n'a pas d'incidence sur la fonctionnalité du passage.

Il est précisé que l'acquisition a également été proposée au Syndicat des copropriétaires de la copropriété riveraine, ainsi qu'à chaque copropriétaire. Seule Mme Martin a fait part de son intérêt.

Aussi, il est proposé de procéder à la cession de ce terrain en nature d'espace vert, moyennant le prix de 55 € le m², conforme à l'évaluation du Domaine et de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal.

Compte tenu de la nature de cette emprise, il est proposé que cette cession soit assortie de conditions permettant le maintien du caractère naturel de cet espace, à savoir : interdiction de toute construction de quelque nature que ce soit pendant une durée de 40 ans et l'obligation d'un entretien régulier des arbres afin de garantir leur conservation.

Il est également précisé que Mme Martin aura la possibilité de se clore, sous réserve de l'obtention préalable des autorisations d'urbanisme nécessaires. L'ensemble des frais relatif à cette cession est pris en charge par l'acquéreur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain en nature d'espace vert en bordure du passage du Pont Arnaud, libre d'occupation, d'une superficie d'environ 25 m², cadastrée section EV n°162p ;
- **de céder** cette emprise à Mme Laurence MARTIN – 12 impasse du Moulin de Nantilles – 21640 Gilly-lès-Citeaux, moyennant le prix unitaire de 55 € le m² et assortir cette cession des conditions suivantes : interdiction de toute construction de quelque nature que ce soit pendant une durée de 40 ans et l'obligation d'un entretien régulier des arbres afin de garantir leur conservation ;
- **de dire** que cette vente interviendra par acte notarié ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN POUR : 49

ABSTENTION : 3

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)